

DEC212494DR08

**Décision portant nomination de Mme Anne-Marie FAUGERE aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

**Vu** la décision n° DEC211701INP du 11 mai 2021 portant nomination de M. Christophe SINTUREL en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à Mme Anne-Marie FAUGERE le 19 avril 2018 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 3 avril 2015.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Anne-Marie FAUGERE, Ingénieure d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25 septembre 2018.

**Article 2 : Missions**

Mme Anne-Marie FAUGERE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Anne-Marie FAUGERE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2021

Le Directeur par Intérim  
Christophe SINTUREL

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS  
M. Ludovic HAMON